Les cols bleus discutent de futurs mandats de grève

Le Journal de Quebec · 13 mars 2025 · 12 · STÉPHANIE MARTIN

Les négociations se compliquent pour certains groupes d'employés municipaux à Québec, alors que les cols bleus devaient discuter hier de futurs mandats de grève et que la médiation a achoppé du côté des policiers.

Les cols bleus de la Ville de Québec se réunissaient hier en fin de journée pour parler de l'avancée des négociations.

Le syndicat qui les représente, le SCFP, a indiqué au Journal qu'il s'agit d'« une assemblée générale ordinaire afin de traiter des affaires courantes de la section locale et non une assemblée afin de tenir un vote sur une nouvelle convention collective ».

Le président du Syndicat des employés manuels de la Ville, Luc Boissonneault, a de son côté affirmé à TVA Nouvelles que la rencontre sert à discuter de leurs « mandats pour de futurs moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève ainsi [que d'une] mise à jour de la négociation ».

Les cols bleus ont tenu une semaine de grève, en février, paralysant plusieurs services municipaux, dont les loisirs, le déneigement et la cueillette des matières résiduelles.

Hier, le maire, Bruno Marchand, a indiqué que la proposition financière de la Ville ne changera pas. « On peut réduire au normatif pour ajouter sur les salaires, on est ouverts à ça. Mais l'enveloppe ne bouge pas. » La Municipalité offre 21,5 % d'augmentation sur 6 ans.

PAS D'ENTENTE AVEC LES POLICIERS

De leur côté, les policiers ont vu les discussions de médiation s'achever. « À la suite de la séance de médiation du 11 mars, le médiateur a mis fin au processus de médiation », a informé la Ville de Québec, par voie de communiqué.

« Cette décision a été prise, car les échanges entre les parties n'ont pas permis de progresser vers une entente. Les positions des deux parties demeurent trop divergentes pour permettre une solution négociée dans un délai raisonnable. »

La présidente de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, Martine Fortier, explique que son groupe se prépare maintenant à l'arbitrage.

« On est en exécutif aujourd'hui (hier) alors on va travailler sur notre séquence de moyens de sensibilisation. »

M. Marchand a rappelé qu'il y a eu 32 rencontres de négociation, mais le salaire « fait partie des points d'achoppement. Je pense que l'arbitre va permettre de statuer là-dessus. »

Avec TVA Nouvelles

Fin de la médiation entre la Ville de Québec et ses policiers, place à l'arbitrage



Les policiers du Service de police de la Ville de Québec sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2023.

PHOTO: RADIO-CANADA / HUGO POTHIER

• Félix Morrissette-Beaulieu

Publié hier à 11 h 31 HAE

Devant des points de vue trop « divergents », un médiateur a mis fin au processus de médiation entre la Ville de Québec et la Fraternité des policiers et policières pour le renouvellement de leur convention collective.

La décision a été prise à la suite d'une séance de médiation survenue mardi. Les échanges entre les parties n'ont pas permis de progresser vers une entente. Les positions des deux parties demeurent trop divergentes pour permettre une solution négociée dans un délai raisonnable, explique la Ville par communiqué.

En mêlée de presse mercredi, le maire de Québec s'est montré avare de commentaires, mais a rappelé qu'il y a eu 32 rencontres de travail entre les deux parties.

Quinze d'entre elles ont eu lieu dans le cadre du processus de médiation, lancé en mai 2024, sans succès.

Arbitrage

Le ministère du Travail a d'ores et déjà informé les parties que le différend sera soumis à un conseil d'arbitrage. La Ville s'engage à respecter ce processus, laisse entendre l'administration municipale.

Les agents du Service de police de la Ville de Québec sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2023.

Puisque les policiers sont considérés comme des services essentiels, ils ne peuvent utiliser la grève comme moyen de pression. En contrepartie, le recours au lock-out est également interdit.

Plus de détails à venir.



Pendant que les droits démocratiques sont plus que jamais attaqués, le gouvernement Legault s'invite dans le portrait avec son <u>projet de loi 89</u> qui vise ouvertement à restreindre le droit de grève.

Ce projet anti-syndical, qui, a-t-on compris, semble faire le bonheur de nos vis-àvis patronaux à la STM, permettrait à l'État d'interrompre une grève, d'imposer un règlement arbitral et de forcer le maintien de services qui ne sont pas essentiels. Pendant ce temps, les employeurs, eux, pourront prolonger les lockouts à leur guise.

C'est une attaque directe contre notre rapport de force et notre capacité à négocier des conditions de travail dignes. Ce projet de loi brise l'équilibre des relations de travail au Québec et s'attaque à un faux problème puisque 95% des négociations se règlent déjà sans grève.

Joignez-vous à nous ce vendredi pour manifester notre opposition à ce projet de loi.

m Date : Vendredi 14 mars 2025

Lieu: 777, boul. Robert-Bourassa (EVO), à deux pas de la Place

Bonaventure

TO Heure: 11h30 à 13h15

Rejoignez-nous dans le lobby des ascenseurs nord-est de Place Bonaventure à 11h15. Le SEPB 610 s'y donne rendez-vous pour se rendre à la manifestation.